Stratégie de l'OIE pour la santé des animaux aquatiques 2021–2025

Améliorer la santé et le bien-être des animaux aquatiques dans le monde entier

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2021). Stratégie de l'OIE pour la santé des animaux aquatiques 2021 – 2025. OIE, Paris, 32 pp.

Toutes les publications de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) sont protégées par un copyright international. La copie, la reproduction, la traduction, l'adaptation ou la publication d'extraits, dans des journaux, des documents, des ouvrages ou des supports électroniques et tous autres supports destinés au public, à des fins d'information, didactiques ou commerciales, requièrent l'obtention préalable d'une autorisation écrite de l'OIE. Certains textes ne sont pas soumis aux règles de copyright de l'OIE et peuvent être reproduits librement. Lorsque c'est le cas, une mention est ajoutée en début du texte.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données y figurant n'impliquent de la part de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention de firmes et de produits commerciaux, qu'ils aient été brevetés ou non, ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'OIE de préférence à d'autres de nature analogue.

© Organisation mondiale de la santé animale (OIE), 2021. Tous droits réservés. ISBN: 978-92-95115-19-4

Les demandes relatives à la permission de reproduire ou de traduire des publications de l'OIE – que ce soit pour la vente ou une diffusion non commerciale – doivent être envoyées à l'Unité des Publications (publications@oie.int).

Les publications de l'Organisation mondiale de la santé animale sont disponibles soit sur le site Web de l'OIE (www.oie.int), soit peuvent être achetées par l'intermédiaire de la librairie en ligne de l'OIE (www.oie.int/boutique).

Numéro de page & © photos

1, 5, 8, 9, 13, 19, 25	Getty
3	I. Zezima
14	OIE / R. Dhar
22	OIE / I. Ernst
29	OIE / P. Gautier
31	OIE / J. Somga

Acronymes et abréviations

Code aquatique	*Code sanitaire pour les animaux aquatiques* de l'OIE
Commission des animaux aquatiques	Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques
Communauté de l'OIE	Membres de l'OIE et leurs secteurs privés, Représentations régionales de l'OIE, Laboratoires de référence et Centres collaborateurs de l'OIE, partenaires internationaux et siège de l'OIE
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
NACA	Réseau des centres d'aquaculture dans la région Asie - Pacifique
Manual aquatique	*Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques* de l'OIE
OIE PVS Pathway	Performances des Services vétérinaires
OIE–WAHIS	Système mondial d'information zoosanitaire de l'OIE
Points focaux de l'OIE	Personne désignée par le Délégué de l'OIE pour l'aider à assurer ses responsabilités de Délégué envers l'OIE pour chacun des huit sujets suivants : les animaux aquatiques, la notification des maladies animales, la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale, le bien-être animal, la communication, les laboratoires vétérinaires, les produits vétérinaires et la faune sauvage
RAM	Résistance aux agents antimicrobiens

Introduction

« Je viens d'être nommée Cheffe des Services vétérinaires (CVO) de mon pays. Les situations compliquées se succèdent : des foyers d'influenza aviaire, une résurgence de foyers de tuberculose bovine, l'émergence de la fièvre catarrhale du mouton..., mais je reste confiante car je dispose de ressources pour répondre à ces défis et les gérer.

Un jour, on m'avertit qu'une mortalité massive affecte les naissains d'huîtres. Il s'agit d'une maladie inconnue, les outils de diagnostic sont peu développés et il n'y a pas de moyens de traitement. Mes connaissances techniques ayant trait à cette espèce sont pratiquement inexistantes, car mes études vétérinaires m'ont apporté une formation aux maladies des animaux de production terrestres et des animaux de compagnie. Je ne dispose pas de personnel ayant une formation sur la production de cette espèce. Je ne connais pas le secteur industriel ni le réseau d'experts qui pourraient m'aider à gérer la crise. Pour autant, le Ministre veut des résultats, avec la mise en œuvre de mesures immédiates et efficaces permettant de préserver le secteur industriel et les marchés d'exportation ».

Il s'agit d'un fragment d'une histoire personnelle, mais je suis persuadée que nombre de Chefs des Services vétérinaires ont dû faire face à une situation comparable, lorsqu'ils ont été confrontés à la propagation de maladies dans les exploitations aquacoles. Heureusement, l'expérience professionnelle constitue une aide dans de telles circonstances, mais elle ne suffit pas.

Il existe de nombreuses statistiques qui démontrent l'importance sociale, économique et nutritionnelle du secteur de l'aquaculture, et les données mettent également en lumière la nécessité d'investir dans ce secteur afin d'atteindre un grand nombre des Objectifs de développement durable des Nations unies.

Nous devons donc nous poser les questions suivantes :

- Les vétérinaires, et en particulier les Services vétérinaires, peuvent-ils continuer de négliger la production aquacole, sachant que l'aquaculture est le secteur de production alimentaire qui connaît la croissance la plus rapide, et représente aujourd'hui près de 50 % des animaux aquatiques consommés dans le monde ?
- Les Services vétérinaires, garants d'un commerce sûr, peuvent-ils continuer d'être aussi mal ou insuffisamment formés dans le domaine de la santé des animaux aquatiques, alors que ces derniers (sauvages ou d'élevage) sont l'un des produits animaux les plus commercialisés au monde, avec près de 40 % des produits faisant l'objet d'échanges commerciaux au niveau international ?

Ensemble, nous devons traiter ces questions, qui font que de nombreux Services vétérinaires ne sont pas en mesure de soutenir le secteur de l'aquaculture.

Lors de la Conférence mondiale de l'OIE sur la santé des animaux aquatiques de 2019, qui s'est tenue au Chili, je me suis engagée à élaborer la Stratégie de l'OIE pour la santé des animaux aquatiques, afin de permettre aux Services vétérinaires ou aux Services de santé des animaux aquatiques de répondre à la fois aux opportunités et aux défis que représente cette croissance de l'aquaculture. Depuis lors, la Commission des animaux aquatiques de l'OIE, en collaboration avec le personnel de l'OIE, a travaillé sans relâche pour que cet engagement devienne une réalité.

Aujourd'hui, je suis fière de présenter la Stratégie de l'OIE pour la santé des animaux aquatiques. Elle constitue la base sur laquelle nous allons agir, en concertation avec nos partenaires, pour donner suite à notre vision d'une amélioration de la santé et du bien-être des animaux aquatiques dans le monde entier.

Monique Éloit
Directrice générale de l'OIE

Vision en matière de santé des animaux aquatiques

La présente Stratégie permettra d'améliorer la santé et le bien-être des animaux aquatiques dans le monde entier, contribuant ainsi à une croissance économique durable, à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire, ce qui aidera à la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations unies.

Les revenus et **moyens de subsistance** de 50 millions de personnes travaillant dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture sont protégés

Des ressources en animaux aquatiques préservées pour un **développement durable**

Une source majeure de protéines animales est assurée, ce qui contribue à la **sécurité alimentaire**

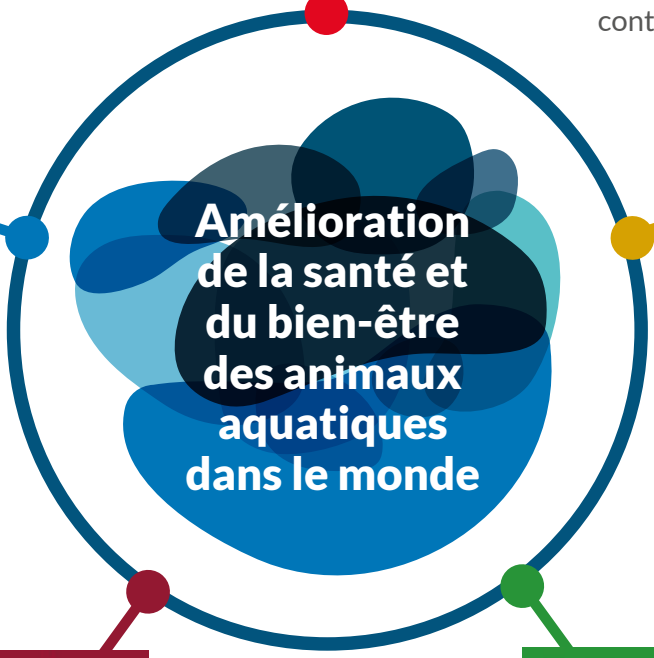

La croissance continue des échanges commerciaux internationaux génère des **emplois** et des revenus

La disponibilité accrue des animaux aquatiques est **bénéfique pour la nutrition humaine**

Ce que vous trouverez et où chercher

Introduction 3

Vision en matière de santé des animaux aquatiques 4

Comment utiliser cette stratégie 6

Résumé des Objectifs et des Activités 7

Motivations de la collaboration en matière de santé et de bien-être des animaux aquatiques 8

La Stratégie de l' OIE pour la santé des animaux aquatiques 13

Objectif 1 – NORMES 18

Objectif 2 – RENFORCEMENT DES CAPACITES 21

Objectif 3 – RESILIENCE 24

Objectif 4 – LEADERSHIP 26

Conclusion 28

Opinions de la Communauté de l'OIE 29

Références 31

Comment utiliser cette stratégie

La présente Stratégie a été élaborée à l'intention de la **Communauté de l'OIE** – les Membres de l'OIE (des secteurs public et privé), les Laboratoires de référence et les Centres collaborateurs de l'OIE, les partenaires internationaux et le personnel de l'OIE.

Si vous travaillez dans un domaine en lien avec la santé ou le bien-être des animaux aquatiques, la présente Stratégie vous concerne.

Elle a été conçue pour servir de guide à l'amélioration stratégique du système de santé des animaux aquatiques dans le monde entier. Selon le rôle que vous assurez, certaines parties seront plus applicables que d'autres. Vous trouverez ci-dessous un guide succinct qui vous orientera vers les sections qui vous concernent plus directement, en fonction de votre rôle et de vos responsabilités.

Si vous êtes / Si vous travaillez pour	vous souhaiterez être informé…	Numéro de l'activité
un Délégué de l'OIE	… des activités dont vous et votre pays, en tant que Membre de l'OIE, avez la responsabilité	**2.4**
	… des activités qui peuvent vous apporter une aide	**2.6**
une Autorité compétente en matière de santé des animaux aquatiques	… des activités visant à améliorer la santé et le bien-être des animaux aquatiques dans votre pays	**2.2** **2.3** **2.8**
		3.2 **3.4**
un Laboratoire de référence de l'OIE, un Centre collaborateur de l'OIE ou un expert	… des activités qui permettent le renforcement des capacités des réseaux scientifiques de l'OIE, grâce à une meilleure utilisation de ces importantes ressources	**3.2**
		4.3
Une Organisation partenaire de l'OIE	… de la mise en œuvre de cette Stratégie et connaître les activités de renforcement des capacités	**2.4**
		4.1
Le Secteur privé	… des activités concernant la mise en œuvre des normes de l'OIE au niveau national	**1.1**
		2.3
Un Investisseur potentiel dans des projets de renforcement des capacités	… des activités qui requièrent des investissements	**2.5** **2.7**
		3.3 **3.4**
Personnel de l'OIE, que ce soit au Siège ou dans les Représentations régionales	… de toutes les activités, en particulier celles pour lesquelles vous avez une responsabilité dans la mise en œuvre	**Toutes**

Résumé des Objectifs et des Activités

Objectif 1 NORMES Les normes internationales de l'OIE étayées scientifiquement répondent aux besoins des Membres de l'OIE en matière de gestion des risques, facilitent un commerce sûr et améliorent la santé et le bien-être des animaux aquatiques		
Activité	**1.1**	Élaborer de nouvelles normes de l'OIE
	1.2	Réviser les normes existantes du *Code aquatique*
	1.3	Examiner les bases scientifiques des normes existantes en matière de bien-être animal
	1.4	Réviser les normes existantes du *Manuel aquatique*
	1.5	Identifier les obstacles à la mise en œuvre des normes
	1.6	Améliorer l'accessibilité des normes
Objectif 2 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS Les programmes de l'OIE aident au renforcement des Services de santé des animaux aquatiques des Membres de l'OIE		
Activité	**2.1**	Soutenir la mise en œuvre des normes
	2.2	Augmenter le recours au Processus PVS de l'OIE
	2.3	Développer les partenariats public - privé
	2.4	Identifier les obstacles à la transparence en matière de notification des maladies
	2.5	Élaborer un Guide d'identification des maladies pour les appareils mobiles
	2.6	Soutenir les Délégués de l'OIE et les Points focaux de l'OIE
	2.7	Mettre en place un programme mondial de l'OIE de bourses pour la santé des animaux aquatiques
	2.8	Soutenir l'aquaculture à petite échelle
Objectif 3 RÉSILIENCE Les réponses aux problèmes émergents de santé des animaux aquatiques constituant une préoccupation régionale ou mondiale sont coordonnées et mises en œuvre au moment approprié		
Activité	**3.1**	Formaliser les procédures pour une approche coordonnée de l'OIE face aux situations d'urgence zoosanitaire
	3.2	Apporter un soutien pour les réponses précoces au niveau national
	3.3	Élaborer des lignes directrices pour une réponse collaborative face aux situations d'urgence
	3.4	Proposer des lignes directrices pratiques en matière de résistance aux agents antimicrobiens (RAM)
Objectif 4 LEADERSHIP La capacité de l'OIE à assurer un leadership mondial en matière de santé et de bien-être des animaux aquatiques est renforcée		
Activité	**4.1**	Développer davantage les partenariats internationaux
	4.2	Développer les capacités de l'OIE en matière de santé et de bien-être des animaux aquatiques
	4.3	Impliquer les réseaux scientifiques de l'OIE
	4.4	Mettre en place des forums pour la Communauté de l'OIE
	4.5	Identifier les domaines de recherche de plus haute priorité

Motivations de la collaboration en matière de santé et de bien-être des animaux aquatiques

La production d'animaux aquatiques connaît une croissance rapide et contribue de manière significative à la nutrition humaine, à la réduction de la pauvreté et au développement durable. Elle est essentielle à la réalisation de bon nombre des Objectifs de développement durable.[1]

Les foyers de maladies constituent la plus grande menace mondiale pour la production d'animaux aquatiques. Cette menace est partagée et nécessite des actions collaboratives de la part de l'OIE et de ses Membres, en collaboration avec les parties prenantes concernées, afin de protéger et d'améliorer la santé des animaux aquatiques dans le monde entier.

La présente Stratégie établit des priorités pour les actions collaboratives visant à protéger la santé et le bien-être des animaux aquatiques et à permettre que le potentiel de production d'animaux aquatiques s'exprime pleinement.

L'importance croissante de la production d'animaux aquatiques

La consommation humaine d'animaux aquatiques est plus importante que jamais auparavant. Les animaux aquatiques, issus tant de la pêche d'animaux sauvages que de l'aquaculture, sont essentiels pour la nutrition humaine, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. L'aquaculture présente un potentiel de croissance continue permettant de répondre à la demande mondiale de produits d'animaux aquatiques qui croît rapidement. Le produit de la pêche d'animaux sauvages continuera également à jouer un rôle important. Des entreprises prospères et durables sont essentielles pour pouvoir répondre à la demande croissante.

LA POPULATION MONDIALE AUGMENTE

- La population mondiale approchera les 10 milliards d'individus en 2050.[2]
- La croissance, en particulier dans les pays en développement, sera concentrée dans les zones urbaines, où il est estimé que 6,3 milliards de personnes vivront d'ici 2050.[2] La population des zones rurales continuera de diminuer.
- Il en résultera un abandon de l'aquaculture de subsistance et à petite échelle, et une dépendance accrue vis à vis des systèmes de production commerciale.

LA DEMANDE DE PRODUITS D'ANIMAUX AQUATIQUES AUGMENTE

- La demande de produits d'animaux aquatiques a augmenté, et il est estimé qu'elle devrait croître d'au moins 32 % d'ici 2030.[3]
- On estime que 17 % des produits d'origine animale et 7 % de toutes les protéines consommés actuellement dans le monde proviennent d'animaux aquatiques.[3]
- Le produit de la pêche d'animaux sauvages devrait rester stable; de nombreuses zones de pêche étant pleinement exploitées et d'autres étant surpêchées.[3]
- Toute croissance de la production d'animaux aquatiques devra par conséquent provenir de l'aquaculture.[3]
- La production d'animaux aquatiques doit doubler d'ici 2050 pour qu'elle puisse répondre aux besoins alimentaires escomptés.[4]

LA PRODUCTION SOUTIENT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- La production d'animaux aquatiques joue un rôle important dans le soutien des moyens de subsistance, en particulier dans les pays à revenus faible et moyen.[3]
- La croissance de la production d'animaux aquatiques est essentielle pour atteindre bon nombre des Objectifs de développement durable des Nations unies, à savoir ceux liés à l'éradication de la pauvreté et à la lutte contre la faim, à la garantie d'une bonne santé et d'un bien-être satisfaisant, à la garantie d'une consommation et d'une production responsables, ainsi qu'à la conservation et à l'utilisation durable des ressources marines.[3]
- La croissance de la production d'animaux aquatiques doit être durable pour offrir des bénéfices pérennes.

Une menace zoosanitaire partagée

Les maladies constituent une menace majeure pour la production d'animaux aquatiques. Elles ont eu des répercussions considérables sur la production, les moyens de subsistance et l'environnement. Le risque de futurs foyers de maladies augmentera à mesure que la production s'accroît, que de nouvelles espèces sont domestiquées et que les échanges commerciaux augmentent. De nouvelles maladies continueront également à apparaître, certaines ayant des conséquences importantes.

LES CONSÉQUENCES DES MALADIES SONT GRAVES

- Les maladies représentent la menace la plus importante pour la croissance durable de la production mondiale d'animaux aquatiques.
- Elles ont des répercussions sur la sécurité alimentaire, [5] la rentabilité,[6,7] les moyens de subsistance[8] et la biodiversité.[9]
- La propagation des maladies transfrontalières constitue une menace importante pour la production mondiale d'animaux aquatiques. La coopération entre les pays est essentielle pour prévenir et gérer les futurs foyers de maladies.

LES FACTEURS DE RISQUE AUGMENTENT

- Bon nombre des caractéristiques de l'aquaculture qui représentent des opportunités sont également des facteurs de risque pour l'émergence et la propagation des maladies.[10]
- L'aquaculture se développe rapidement et a progressé de 527 % entre 1990 et 2018 (contre une augmentation de 14 % pour les pêches de capture), en raison de l'intensification, de l'expansion dans de nouvelles zones, des nouvelles technologies et de l'augmentation des revenus dans le monde entier.[3]
- La production d'animaux aquatiques est diversifiée. Plus de 500 espèces d'animaux aquatiques sont produites dans les établissements aquacoles et beaucoup plus encore sont issues de la pêche.[11] Il existe également de nombreuses méthodes de production, et les entreprises vont des organisations multinationales aux exploitations de subsistance.
- Plus d'un tiers des produits d'animaux aquatiques font l'objet d'échanges commerciaux internationaux.[3]
- Le climat est en train de changer et risque d'accroître le risque d'émergence et de propagation des maladies.

DE NOUVELLES MALADIES ÉMERGENT

- Les facteurs de risque décrits ici ont entraîné l'émergence de menaces liées à de nouvelles maladies et à la propopagation de maladies connues.
- Des maladies jusque-là inconnues de la science apparaissent régulièrement, certaines ayant des répercussions rapides et extrêmes. Chaque nouvelle maladie nécessite des investissements importants dans la recherche scientifique, afin d'acquérir des connaissances permettant d'atténuer la menace.
- Depuis l'an 2000, deux maladies nouvelles ont été incluses en moyenne tous les trois ans dans la liste du *Code aquatique* de l'OIE.
- Ce schéma d'émergence et de propagation des maladies devrait perdurer. Les maladies connues continueront également à avoir des conséquences sur la santé des animaux aquatiques, ce qui aura des répercussions négatives sur la productivité et la rentabilité.

Une responsabilité partagée pour améliorer la santé et le bien-être des animaux aquatiques dans le monde

Les efforts mis en œuvre pour gérer la santé et le bien-être des animaux aquatiques dans le monde entier n'ont pas suivi le rythme de la croissance rapide de la production d'animaux aquatiques et de l'augmentation du risque de maladies. Une action coordonnée et collaborative au sein de la Communauté de l'OIE doit impérativement être menée pour parvenir à un système mondial de santé des animaux aquatiques solide. Tout effort visant à améliorer la santé des animaux aquatiques devra s'étendre au-delà de la Communauté de l'OIE, augmentant ainsi les possibilités d'améliorer les moyens de subsistance, de nourrir une population mondiale croissante, d'offrir des possibilités d'emploi et de sécurité alimentaire et de contribuer à un avenir mondial durable.

La présente Stratégie est un appel à l'action pour relever certains des plus grands défis en matière de gestion de la santé et du bien-être des animaux aquatiques, auxquels la Communauté de l'OIE est confrontée. Elle identifiera et coordonnera les actions permettant de répondre aux besoins communs de plus haute priorité et concentrera les ressources sur les activités qui auront des effets durables.

La stratégie a été conçue pour guider les actions ayant pour objectif de renforcer quatre domaines du système de santé des animaux aquatiques : les **NORMES**, le **RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**, la **RÉSILIENCE** et le **LEADERSHIP**.

FIGURE 1

La Stratégie de l' OIE pour la santé des animaux aquatiques

Élaboration de la stratégie

L'élaboration de la Stratégie pour la santé des animaux aquatiques a été menée par l'OIE avec le soutien de la Commission des animaux aquatiques de l'OIE. Elle prend en compte l'importance croissante de la santé des animaux aquatiques et le besoin d'une approche stratégique pour sa gestion à l'échelle mondiale. La Stratégie vient à l'appui du 7e Plan stratégique de l'OIE (2021 - 2025)[12] et est en ligne avec le mandat de l'OIE.

Le besoin d'une Stratégie est initialement apparu lors de discussions aux cours de divers forums, notamment lors de la Session générale de l'OIE, de conférences des Commissions régionales et de conférences mondiales. Ces discussions avaient permis d'identifier des thèmes clairs, et l'OIE a ensuite mis à profit ces mêmes forums pour recueillir les avis des Membres et des experts de l'OIE, sur des objectifs spécifiques.

Après que les objectifs ont été identifiés, l'étape suivante de l'élaboration de la Stratégie a consisté à solliciter des retours de la part de la Communauté de l'OIE, pour ce qui concerne les activités prioritaires. L'OIE a mené une enquête auprès de l'ensemble de la Communauté de l'OIE.

The Survey asked four key questions:

- Quelles activités de l'OIE fonctionnent déjà bien ?
- Quelles sont les plus grandes opportunités pour la croissance de la production d'animaux aquatiques pour les 5 à 10 prochaines années ?
- Quelles sont les menaces qui pourraient faire obstacle à la croissance du secteur ?
- Parmi les activités proposées dans le cadre de la Stratégie, quelles sont celles qui doivent être considérées comme prioritaires ?

Les réponses ont permis une contribution précieuse à l'élaboration de cette Stratégie.[13] Grâce à leurs retours, les Membres ont pu faire part de leurs besoins et exprimer leurs opinions sur les activités qui doivent être considérées comme prioritaires dans la Stratégie. Des détails supplémentaires relatifs aux opinions des Membres formulées lors de l'enquête figurent dans la section « Opinions de la Communauté de l'OIE » (p. 29).

La présente Stratégie est donc l'aboutissement de nombreuses années de réflexion de la Communauté de l'OIE sur la manière de renforcer la santé et le bien-être des animaux aquatiques dans le monde entier, et sur la façon de soutenir à l'avenir la croissance durable de la production d'animaux aquatiques.

Rôles et responsabilités pour la mise en œuvre de la Stratégie pour la santé des animaux aquatiques

Mise en œuvre de la stratégie

L'OIE supervisera la mise en œuvre de la Stratégie pour la santé des animaux aquatiques, assurera le suivi de la progression et communiquera les réalisations auprès de la Communauté de l'OIE. Un plan de mise en œuvre sera élaboré pour veiller à l'application efficace de la Stratégie. Ce plan identifiera les priorités et les besoins en matière de ressources, définira les calendriers et évaluera les obstacles éventuels pouvant entraver la réussite de la mise en œuvre du plan. Ces actions permettront de s'assurer que la Stratégie reste pertinente et que les priorités identifiées sont menées à bien.

À l'appui du plan de mise en œuvre général, chaque activité sera assortie d'un plan de projet individuel, visant à définir précisément les besoins à satisfaire, et les méthodes qui seront utilisées pour atteindre les objectifs. Les plans de projet comprendront en outre une description des résultats et des productions attendus, des étapes essentielles et des besoins en ressources (notamment tout nouvel investissement requis). Ces plans de projet comporteront une analyse de rentabilité pour les investisseurs (voir la section « Mise en œuvre du financement » ci-dessous).

Une approche collaborative pour la mise en œuvre

L'OIE dirigera la mise en œuvre des activités et travaillera en partenariat avec les Membres, les Commissions régionales, la Commission des animaux aquatiques, les Laboratoires de référence et les Centres collaborateurs de l'OIE, les organisations partenaires et le secteur privé.

Le rôle que joueront les différentes parties variera, car chaque activité nécessitera des ressources et des compétences différentes et s'adressera à des bénéficiaires différents. Ainsi, lorsque les activités sont axées sur les régions, les Représentations régionales de l'OIE auront un rôle de premier plan dans la mise en œuvre, tandis que pour les activités à orientation technique, les Laboratoires de référence et les Centres collaborateurs de l'OIE, ainsi que la Commission des animaux aquatiques de l'OIE joueront le rôle principal.

D'autres organisations intergouvernementales, en particulier la FAO, la Banque mondiale et le NACA, seront invitées à collaborer à la mise en œuvre d'un grand nombre des activités identifiées dans la présente Stratégie, tout comme le seront les organisations non gouvernementales, car elles jouent également un rôle essentiel dans le soutien apporté aux Membres aux niveaux national et régional.

Le secteur privé a également un rôle crucial dans la gestion et l'amélioration mondiales de la santé des animaux aquatiques. Le développement de partenariats entre les secteurs public et privé permettra de renforcer la mise en œuvre de la Stratégie et sera étudié.

Mise en œuvre du financement

La Stratégie est fondée sur un cadre de priorités convenues, conçu pour améliorer la santé et le bien-être des animaux aquatiques dans le monde entier, et elle correspond aux besoins communs de la Communauté de l'OIE. Certaines activités seront mises en œuvre en ayant recours aux ressources existantes de l'OIE, mais il est également escompté que la Stratégie attirera des financements directs et des contributions en nature supplémentaires. La Stratégie propose un guide portant sur la manière dont chaque activité pourra être financée (voir les tableaux 1 à 4), et des détails complémentaires seront présentés dans le cadre des plans de projets individuels.

Communication relative à la progression

Un plan de communication sera élaboré afin de veiller à ce que la Communauté de l'OIE soit régulièrement informée de la mise en œuvre de la Stratégie. Ce plan comprendra une communication régulière par le biais des canaux de l'OIE, de réunions pertinentes et d'autres forums internationaux. Le Portail des animaux aquatiques de l'OIE[13] servira de point central d'information sur la mise en œuvre de la Stratégie.

Bâtir en s'appuyant sur les points forts existants

L'implication de l'OIE dans la santé des animaux aquatiques a débuté en 1960 avec la création de la Commission des maladies des poissons, qui a été créée en réponse à l'importance croissante des échanges commerciaux internationaux de poissons. En 1968, les maladies des poissons ont été intégrées dans les premières normes publiées par l'OIE – le *Code zoosanitaire international*, un recueil de 40 ans de travaux scientifiques et techniques consacré à la manière d'aborder les maladies animales. S'il est bien connu que ce *Code zoosanitaire* traitait des maladies des animaux terrestres, il est souvent moins bien connu qu'il portait également sur les maladies des poissons.

Les premières notifications officielles de maladies des animaux aquatiques ont débuté l'année même de la publication du *Code zoosanitaire*. À l'époque, la liste des maladies des animaux aquatiques à notifier ne comprenait que quatre maladies des poissons ; elle compte aujourd'hui 29 maladies des poissons, mollusques, crustacés et amphibiens.

En 1988, les travaux de la Commission sur les maladies des poissons ont été adaptés au fur et à mesure que l'aquaculture évoluait, et le champ d'action de la Commission a été étendu, afin de couvrir les maladies des mollusques et des crustacés. En 2003, la Commission a été rebaptisée Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques pour refléter ces évolutions et, en 2007, les maladies des amphibiens ont également été ajoutées à ses attributions.

Le développement des travaux de l'OIE sur les maladies des animaux aquatiques s'est poursuivi au cours de ces dernières années. Elle dispose désormais de Centres de référence dédiés aux maladies des animaux aquatiques et aux sujets connexes, mène des activités de renforcement des capacités, organise des conférences mondiales sur la santé des animaux aquatiques et conduit de nombreux autres programmes et activités dédiés à la santé des animaux aquatiques.

La consultation récemment menée pour élaborer la présente Stratégie a montré que tous les programmes de l'OIE sont hautement appréciés par la Communauté de l'OIE [voir la section « Opinions de la Communauté de l'OIE » (p. 29) pour de plus amples informations]. Les trois programmes ayant recueilli la meilleure évaluation sont l'élaboration et la mise à jour du Code aquatique, du *Manuel aquatique* et de la plateforme OIE-WAHIS. Ces programmes et les autres programmes et réseaux existants de l'OIE sont décrits ci-dessous :

- ***Code aquatique*** – normes visant à améliorer la santé et le bien-être des animaux aquatiques dans le monde entier, comprenant les normes pour la prévention, la détection précoce, la notification et le contrôle des agents pathogènes, ainsi que les normes visant à prévenir leur propagation à la faveur des échanges commerciaux internationaux.
- ***Manuel aquatique*** – normes pour le diagnostic des maladies listées dans le Code aquatique.
- **Processus normatif** – la consultation des Membres est essentielle pour l'élaboration des normes. La Commission des animaux aquatiques coordonne leur élaboration, et elles sont ensuite adoptées par l'Assemblée mondiale des Délégués.

- **Système mondial d'information zoosanitaire (OIE-WAHIS)** – OIE-WAHIS est un système via Internet en temps réel, qui permet de traiter les données relatives aux maladies que transmettent les Membres dans le cadre de leurs obligations de notification. OIE-WAHIS est un système d'alerte précoce destiné à informer la communauté internationale des événements épidémiologiques importants. OIE-WAHIS comprend également des informations sur la production, la surveillance et les mesures de contrôle.
- **Réseau de Laboratoires de référence** – les Laboratoires de référence sont une composante essentielle du réseau d'expertise scientifique de l'OIE ; ce réseau mondial de laboratoires fournit aux Membres des conseils d'experts et des services de diagnostic de haute qualité pour les maladies listées par l'OIE.
- **Réseau de Centres collaborateurs** – les Centres collaborateurs sont une composante essentielle du réseau d'expertise scientifique de l'OIE ; ces Centres de recherche reconnus au niveau international aident les Membres en leur apportant une expertise dans des disciplines spécifiques.
- **Publications de l'OIE** – l'OIE produit des publications variées ayant trait à la santé des animaux aquatiques. Celles-ci vont des documents d'orientation, tels que le Guide pour la surveillance de la santé des animaux aquatiques et le Manuel d'analyse des risques à l'importation, aux numéros spéciaux du journal phare de l'OIE revu par les pairs, la *Revue scientifique et technique*. Le dernier numéro consacré à ce sujet a été publié en 2019 et était intitulé « Le rôle de la santé des animaux aquatiques dans la sécurité alimentaire » (Vol. **38** [2], 2019).
- **Activités régionales** – activités d'importance au niveau régional, coordonnées par les Représentations régionales de l'OIE. Elles comprennent notamment les conférences des Commissions régionales, les ateliers pour les Points focaux de l'OIE et la collaboration régionale pour le contrôle des maladies des animaux aquatiques.
- **Outil PVS de l'OIE** – Aquatique – un outil destiné à évaluer les performances des Services de santé des animaux aquatiques dans le but d'aider les Membres à mettre en œuvre les normes de l'OIE et à améliorer les Services nationaux de santé des animaux aquatiques.
- **Conférences mondiales de l'OIE** – conférences qui réunissent les Membres de l'OIE, les partenaires et les experts, afin de partager les connaissances et de renforcer les capacités ayant trait à des sujets spécifiques, notamment la santé des animaux aquatiques.
- **Stratégies de l'OIE** – l'OIE définit et communique ses orientations stratégiques par le biais de ses Plans stratégiques quinquennaux. La présente Stratégie est destinée à s'aligner sur le 7e Plan stratégique de l'OIE et à compléter d'autres stratégies de l'Organisation, telles que la Stratégie pour le bien-être animal et la Stratégie sur la résistance aux agents antimicrobiens.
- **Partenariats** – les partenariats de l'OIE avec les Membres et avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales sont essentiels pour mener sa vision à bien.

Pour de plus amples informations sur ces programmes et réseaux de l'OIE, consulter le site suivant : www.oie.int

La présente Stratégie couvre **QUATRE OBJECTIFS** : les **NORMES**, le **RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**, la **RÉSILIENCE** et le **LEADERSHIP**. Des activités spécifiques conçues pour aider à atteindre chaque objectif et à améliorer la santé des animaux aquatiques sont identifiées. La raison et l'approche pour chaque objectif et les activités connexes sont décrites ci-dessous.

Objectif 1 – NORMES

Les normes internationales de l'OIE en matière de santé des animaux aquatiques, étayées scientifiquement, répondent aux besoins des Membres pour gérer les risques, faciliter un commerce sûr et améliorer la santé et le bien-être des animaux aquatiques.

Des normes en matière de santé des animaux aquatiques étayées scientifiquement et internationalement reconnues sont essentielles pour améliorer la santé et le bien-être des animaux aquatiques dans le monde entier. Elles sont également cruciales pour faciliter un commerce sûr d'animaux aquatiques et de leurs produits, dont la valeur est estimée à 164 milliards de dollars par an.[14] Les normes de l'OIE sont également reconnues dans l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) de l'Organisation mondiale du commerce comme étant les normes internationales de référence en matière de santé animale et de zoonoses.[15]

L'élaboration de normes répondant aux besoins des Membres est une activité centrale de la Commission des animaux aquatiques de l'OIE. Les Membres de l'OIE jouent un rôle clé dans l'élaboration des normes en apportant leur expertise et leur expérience nationale, à la faveur de leurs commentaires portant sur les projets de normes. La mise en œuvre des normes est une responsabilité fondamentale de tous les Membres de l'OIE, la responsabilité finale incombant à leur Autorité compétente. C'est par la mise en œuvre de ces normes fondées sur des données probantes que la santé des animaux aquatiques peut être assurée.

Cet objectif couvre l'élaboration de nouvelles normes et la révision des normes existantes, ainsi que leur mise en œuvre. Les activités entreprises pour atteindre cet objectif visent à garantir que les normes de l'OIE pour les animaux aquatiques sont étayées scientifiquement et adaptées à l'usage prévu, et qu'un soutien est apporté aux Membres pour qu'ils s'impliquent dans le processus normatif et qu'ils mettent les normes en œuvre.

Activité 1.1
Élaborer de nouvelles normes de l'OIE

Cette Activité consistera à élaborer de nouvelles normes visant à aider à la gestion des risques, telles que des normes destinées à faciliter un commerce sûr, et à la prévention et au contrôle des maladies. Les Membres de l'OIE ont donné la priorité à l'élaboration de nouvelles normes visant à faciliter un commerce sûr d'animaux aquatiques d'ornement et de matériel génétique d'animaux aquatiques, tels que les gamètes, les larves, les alevins et les post-larves. Des normes seront également élaborées pour aider les Membres, les producteurs et les entreprises privées à mettre en œuvre les mesures de sécurité biologique en aquaculture, et à améliorer la planification des interventions face aux situations d'urgence zoosanitaire et les réponses face aux foyers de maladies des animaux aquatiques. Cette Activité conduira à l'ajout de nouvelles normes dans le *Code aquatique*, permettant aux Membres de disposer d'orientations dans les domaines d'un commerce sûr et de l'amélioration de la gestion des risques au niveau national. De nouvelles normes seront également élaborées pour le *Manuel aquatique*, s'il y a lieu.

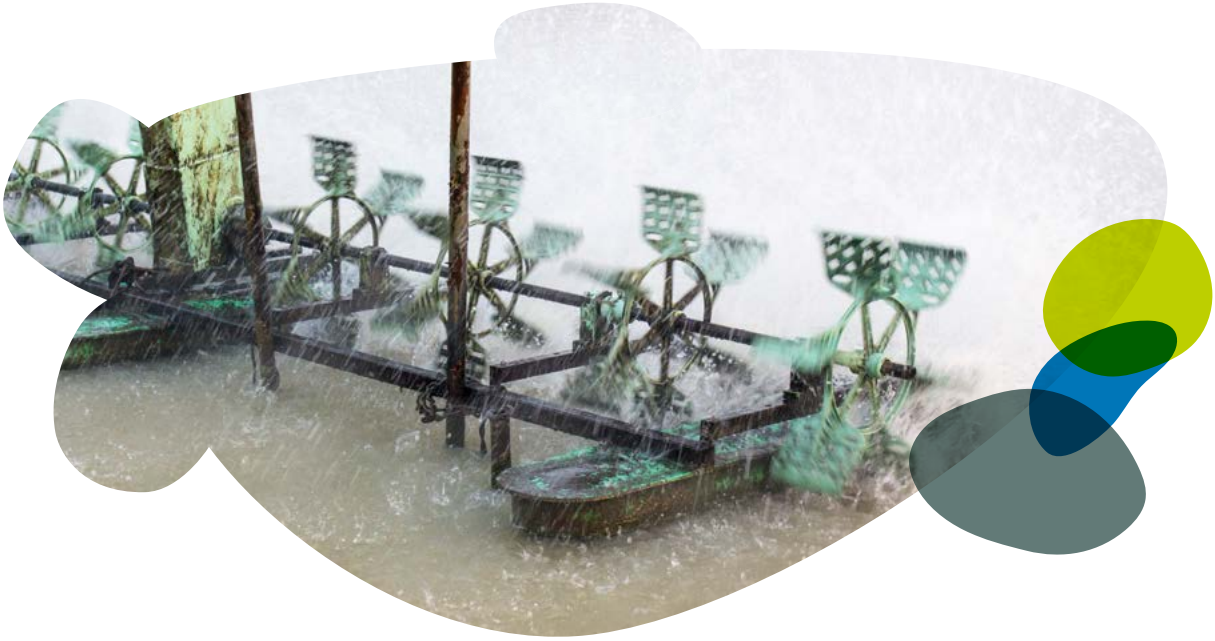

Activité 1.2
Réviser les normes existantes du *Code aquatique*

Cette Activité consistera à réviser les normes existantes du *Code aquatique* afin de proposer des recommandations mises à jour, reposant sur de solides bases scientifiques et répondant aux besoins des Membres. Les priorités comprennent notamment la révision des listes des espèces d'animaux aquatiques sensibles pour chacune des maladies listées et la révision des approches pour la déclaration de statut indemne de maladie. La confiance des Membres dans la solidité des auto-déclarations de statut indemne de maladie se verra renforcée si les normes concernées sont pratiques et adaptées à l'usage prévu. Le chapitre 1.4. consacré à la surveillance sera révisé afin de compléter et d'appuyer les nouvelles approches en matière d'auto-déclaration de statut indemne de maladie. Parmi les autres priorités figure la révision des chapitres du Titre 4 intitulé « Prévention et contrôle des maladies ». Cette Activité contribuera à l'amélioration continue du *Code aquatique*, en veillant à ce qu'il soit adapté à l'usage prévu et à jour.

Activité 1.3
Examiner les bases scientifiques des normes existantes en matière de bien-être des animaux aquatiques

Cette Activité consistera à examiner les données scientifiques ayant trait au bien-être des animaux aquatiques afin d'évaluer si les normes proposent toujours des recommandations qui sont étayées scientifiquement et répondent aux besoins des Membres. Les priorités comprennent l'évaluation des avancées de la science en matière de sensibilité chez les animaux aquatiques et l'évaluation des pratiques industrielles actuelles pour promouvoir le bien-être. Cette Activité viendra compléter la Stratégie de l'OIE pour le bien-être animal et contribuera à une meilleure compréhension du bien-être des animaux aquatiques et à sa promotion grâce à des normes pertinentes.

Activité 1.4
Réviser les normes existantes du *Manuel aquatique*

Cette Activité consistera à réviser les chapitres spécifiques de maladies du *Manuel aquatique*, en s'appuyant sur un nouveau modèle destiné à améliorer leur clarté et leur facilité d'utilisation. Le contenu de chaque chapitre sera revu afin de veiller à l'intégration des nouvelles informations scientifiques et techniques. De nouvelles méthodes de diagnostic seront incorporées, le cas échéant, et des orientations pour leur adaptation à l'utilisation prévue seront proposées. Cette Activité permettra de renforcer et de moderniser significativement les normes de l'OIE en matière de diagnostic pour les maladies des animaux aquatiques.

Activité 1.5
Identifier les obstacles à la mise en œuvre des normes

Cette Activité visera à identifier et comprendre les obstacles auxquels les Membres sont confrontés dans la mise en œuvre des normes. Elle permettra également de déterminer quels aspects des processus actuels fonctionnent bien, pourquoi ils fonctionnent bien et quels aspects du processus doivent être maintenus, utilisés davantage ou améliorés. Cette Activité sera mise en place dans le cadre de l'Observatoire de l'OIE, un cadre de suivi conçu pour identifier et analyser les pratiques des Membres ayant trait à la mise en œuvre des normes de l'OIE. Une meilleure mise en œuvre des normes aidera au renforcement des Services de santé pour les animaux aquatiques des Membres.

Activité 1.6
Améliorer l'accessibilité des normes

Cette Activité consistera à évaluer le besoin éventuel d'améliorer l'accessibilité des normes de l'OIE pour leurs utilisateurs. Il sera par exemple étudié s'il est besoin de proposer le *Code aquatique* et le *Manuel aquatique* dans d'autres langues que les trois langues officielles de l'OIE. L'éventuel besoin de mettre à disposition des utilisateurs des normes des orientations supplémentaires pour les aider à comprendre et à utiliser lesdites normes sera également évalué. Des normes plus accessibles permettront de favoriser la compréhension et pourraient aider les Membres à s'impliquer dans le processus normatif et à améliorer leur mise en œuvre.

TABLEAU 1 – ACTIVITÉS VISANT À AIDER À LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF 1 : NORMES

Activité		Description	Ressources nécessaires
1.1	**Élaborer de nouvelles normes de l'OIE**	Élaborer de nouvelles normes de l'OIE pour le *Code aquatique* et le *Manuel aquatique*, afin d'aider à la gestion des risques	Ressources de l'OIE existantes
1.2	**Réviser les normes existantes du *Code aquatique***	Réviser les normes afin d'intégrer les informations nouvelles ou mises à jour sur les approches actuelles ayant trait à la gestion des risques et à un commerce sûr d'animaux aquatiques	Ressources de l'OIE existantes
1.3	**Examiner les bases scientifiques des normes en matière de bien-être des animaux aquatiques**	Suivre les données scientifiques relatives à la sensibilité des animaux aquatiques, et suivre les pratiques de l'industrie afin de veiller à ce que les normes reflètent les nouvelles informations scientifiques et techniques	Ressources de l'OIE existantes
1.4	**Réviser les normes existantes du *Manuel aquatique***	Réviser l'ensemble des chapitres spécifiques à des maladies du *Manuel aquatique*, en s'appuyant sur un nouveau modèle, sur les méthodes de diagnostic actualisées et sur les définitions de cas, et intégrer des recommandations relatives à la surveillance	Ressources de l'OIE existantes
1.5	**Identifier les obstacles à la mise en œuvre des normes**	Étudier les obstacles à l'implication dans les processus normatif et de mise en œuvre des normes et, ce faisant, considérer les approches permettant d'impliquer plus efficacement la Communauté de l'OIE	Basées sur les initiatives de l'OIE existantes / des investissements supplémentaires peuvent être nécessaires
1.6	**Améliorer l'accessibilité des normes**	Évaluer le besoin éventuel de proposer les normes de l'OIE dans d'autres langues que les trois langues officielles de l'OIE, et identifier les ressources qui seraient nécessaires pour ce faire	Basées sur les initiatives de l'OIE existantes / des investissements supplémentaires peuvent être nécessaires

Objectif 2 – RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Les programmes de l'OIE aident au renforcement des Services de santé des animaux aquatiques des Membres de l'OIE.

Les systèmes de production d'animaux aquatiques sont épidémiologiquement liés aux mouvements des personnes, des échanges commerciaux d'animaux aquatiques et de leurs produits, et par le biais de l'environnement. Ces liens sont à l'origine de risques communs et nécessitent de les traiter collectivement. Si la production d'animaux aquatiques doit continuer à s'accroître de manière durable, les gestions nationale, régionale et internationale de la santé des animaux aquatiques devront aller de pair avec la croissance de la production d'animaux aquatiques et l'évolution de sa nature.

Les activités entreprises pour atteindre cet objectif aideront les Membres à renforcer leurs Services de santé des animaux aquatiques, quel que soit le niveau de développement de ces services. Les activités couvriront des domaines tels que l'amélioration de l'utilisation du Processus PVS de l'OIE, l'accroissement de la transparence en matière de notification des maladies, le soutien aux professionnels et l'amélioration de la gestion des maladies dans l'aquaculture à petite échelle.

Activité 2.1
Soutenir la mise en œuvre des normes

Cette Activité consistera à concevoir et à promouvoir des activités destinées à surmonter les obstacles identifiés dans le cadre de l'Activité 1.5. Les initiatives élaborées dans le cadre de cette Activité s'appuieront sur les ressources et les outils de l'OIE actuellement disponibles, pour aider les Membres à comprendre les normes et à les mettre en œuvre. Cette Activité permettra aux Membres de mieux mettre en œuvre les normes qui répondent à leurs besoins et offrent le plus grand bénéfice.

Activité 2.2
Augmenter le recours au Processus PVS de l'OIE

Cette Activité consistera à identifier et examiner les obstacles à l'utilisation du Processus PVS de l'OIE dans le secteur de la santé des animaux aquatiques, afin d'en améliorer l'adoption par les Membres. Le Processus PVS de l'OIE permet d'aider les Membres à mettre les normes de l'OIE en œuvre et à améliorer constamment leurs Services de santé des animaux aquatiques. Bien que le recours au Processus PVS de l'OIE ait été limité pour le secteur aquatique, les résultats de la consultation menée pour élaborer la présente Stratégie ont montré que les Membres ont une haute estime de ce programme. Cette Activité permettra aux Membres de mieux évaluer et hiérarchiser les priorités pour les actions visant à renforcer les compétences fondamentales de leurs Services de santé des animaux aquatiques.

Activité 2.3
Développer les partenariats public-privé

Cette Activité s'appuiera sur les initiatives existantes de l'OIE, telles que le Manuel PPP de l'OIE,[16] pour identifier les activités visant à aider à développer davantage les partenariats public-privé qui permettent de renforcer les Services de santé des animaux aquatiques et, plus particulièrement, ceux qui promeuvent les objectifs communs aux secteurs public et privé. Cette Activité fournira des orientations ciblées quant à la manière de développer efficacement les partenariats public-privé pour le secteur aquatique.

Activité 2.4
Identifier les obstacles à la transparence en matière de notification des maladies

Cette Activité sera mise en place en s'appuyant sur le cadre de suivi élaboré par le biais de l'Activité 1.5., et consistera à identifier et comprendre les obstacles s'opposant à des notifications des maladies précises et effectuées au moment approprié, ainsi que les circonstances dans lesquelles les notifications sont effectuées au moment opportun. Des informations ayant trait au statut relatif aux maladies, précises et transmises au moment approprié, sont d'une importance fondamentale pour permettre aux Membres d'appliquer les normes et de prévenir la propagation transfrontalière des maladies. Une notification rapide et précise permet d'instaurer la confiance et d'aider à l'efficacité des accords internationaux pour un commerce sûr. La notification des maladies des animaux aquatiques s'est améliorée, mais il convient d'en faire davantage pour créer une culture de notifications rigoureuses. Cette Activité apportera des informations pour l'élaboration d'approches visant à lever les obstacles à la notification qui auront été identifiés.

Activité 2.5
Élaborer un Guide d'identification des maladies pour les appareils mobiles

Cette Activité consistera à élaborer le Guide de l'OIE d'identification des maladies pour les appareils mobiles, qui sera accessible au public, pour être utilisé par la Communauté de l'OIE. L'identification d'un événement de maladie par un éleveur ou un professionnel de la santé des animaux aquatiques, par exemple, est un élément fondamental pour la notification des maladies. Le Guide d'identification des maladies sera conçu pour aider à la reconnaissance des signes cliniques afférents aux maladies listées par l'OIE et pour faciliter une notification au moment approprié. Cette Activité permettra de prendre des mesures adaptées, notamment la réalisation d'investigations complémentaires et une réponse rapide, qui augmenteront les chances de réussite de l'éradication.

Activité 2.6
Soutenir les Délégués de l'OIE et les Points focaux de l'OIE

Cette Activité consistera à aider les Délégués et les Points focaux à mieux comprendre leurs rôles et responsabilités par rapport à l'OIE, ainsi que la santé et le bien-être des animaux aquatiques. Elle les aidera également à participer au processus normatif de l'OIE et à la mise en œuvre des normes au niveau national. Les défis qui surviendront seront identifiés et des solutions seront proposées. Elle s'inscrira également dans le cadre de l'initiative plus large de l'OIE visant à développer une plateforme de l'OIE pour la formation des Services vétérinaires, qui comprendra des modules spécifiques pour les différents rôles et fonctions. Cette Activité incitera les Délégués et les Points focaux à s'acquitter de leurs responsabilités et à renforcer les capacités en matière de santé des animaux aquatiques au niveau national.

Activité 2.7
Mettre en place un programme mondial de l'OIE de bourses d'études sur la santé des animaux aquatiques

Cette Activité consistera à établir un programme mondial de l'OIE de bourses d'études sur la santé des animaux aquatiques. Le domaine de la santé des animaux aquatiques évolue rapidement, et des investissements continus sont requis pour développer les connaissances et les aptitudes des professionnels de la santé des animaux aquatiques. Ce programme permettra aux professionnels de la santé des animaux aquatiques d'avoir accès à des possibilités de formation de courte durée. Les bénéficiaires des bourses seront sélectionnés par le biais d'un processus de sélection concurrentielle, ciblant les personnes ayant des aptitudes constituant un bénéfice pour la gestion de la santé des animaux aquatiques dans leur pays. Cette Activité permettra d'améliorer les capacités des professionnels de la santé des animaux aquatiques et de renforcer les Services de santé des animaux aquatiques dans lesquels ils travaillent.

Activité 2.8
Soutenir l'aquaculture à petite échelle

Cette Activité sera consacrée à l'identification des défis rencontrés lors de la gestion de la santé des animaux aquatiques dans l'aquaculture à petite échelle et à déterminer des interventions concrètes et rentables. L'aquaculture à petite échelle contribue de manière vitale au niveau local à l'économie, à la culture, aux moyens de subsistance, à la réduction de la pauvreté et à la nutrition humaine. La gestion de la santé des animaux aquatiques en aquaculture à petite échelle constitue toutefois un défi et peut nécessiter de mobiliser des ressources importantes pour obtenir des résultats significatifs. Les occasions de réduire la transmission des maladies et de répondre aux menaces que représentent les maladies émergentes peuvent par conséquent être limitées. Cette Activité permettra de mettre à disposition des communautés qui dépendent de l'aquaculture à petite échelle, des outils concrets qu'elles pourront utiliser pour réduire leur vulnérabilité face à l'impact des maladies des animaux aquatiques.

TABLEAU 2 – ACTIVITÉS VISANT À AIDER À LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Activité		Description	Ressources nécessaires
2.1	**Soutenir la mise en œuvre des normes**	Promouvoir les ressources et les outils actuellement disponibles et nouveaux pour aider à la compréhension et à la mise en œuvre des normes (apprentissage en ligne, vidéos), sur la base des informations issues de l'activité 1.4	Basées sur les initiatives de l'OIE existantes / des investissements supplémentaires peuvent être nécessaires
2.2	**Augmenter le recours au Processus PVS de l'OIE**	Examiner les possibilités de renforcer l'utilisation par les Membres du Processus PVS de l'OIE	Investissements requis
2.3	**Développer les partenariats public-privé**	Identifier les besoins en ressources pour développer les partenariats public-privé, afin de renforcer les Services de santé des animaux aquatiques	Basées sur les initiatives de l'OIE existantes / des investissements supplémentaires peuvent être nécessaires
2.4	**Identifier les obstacles à la transparence en matière de notifications des maladies**	Identifier et examiner les obstacles à la notification des maladies des animaux aquatiques au moment approprié et identifier les mesures pour y remédier	Investissements requis
2.5	**Élaborer un Guide d'identification des maladies pour les appareils mobiles**	Élaborer un Guide de l'OIE d'identification des maladies des animaux aquatiques figurant sur la liste de l'OIE pour les appareils mobiles	Investissements requis
2.6	**Soutenir les Délégués de l'OIE et les Points focaux de l'OIE**	Élaborer des modules de formation pour les Délégués et les Points focaux de l'OIE afin de les aider à remplir leur rôle et à soutenir la mise en œuvre des normes de l'OIE	Investissements requis
2.7	**Mettre en place un programme mondial de l'OIE de bourses d'études sur la santé des animaux aquatiques**	Mettre en place un programme mondial de l'OIE de bourses d'études sur la santé des animaux aquatiques, afin de soutenir les formations de courte durée des professionnels de la santé des animaux aquatiques du secteur public	Investissements requis
2.8	**Soutenir l'aquaculture à petite échelle**	Identifier les défis en matière de gestion de la santé des animaux aquatiques dans l'aquaculture à petite échelle et les ressources spécifiques nécessaires pour y faire face	Basées sur les initiatives de l'OIE existantes / des investissements supplémentaires peuvent être nécessaires

Objectif 3 – RÉSILIENCE

Les réponses aux problèmes émergents de santé des animaux aquatiques qui représentent une préoccupation régionale ou mondiale sont coordonnées et menées au moment approprié.

Nombre de menaces émergentes pour la santé des animaux aquatiques nécessitent une collaboration et une attention stratégique sur des objectifs communs, pour renforcer la résilience et obtenir des résultats optimaux. Les situations d'urgence zoosanitaire sont l'objet principal du présent Objectif, car elles sont considérées comme représentant la plus grande menace pour une production durable d'animaux aquatiques, et leur gestion nécessite une amélioration de la résilience et une solidarité internationale.
La détection précoce et la réponse rapide lors de foyers de maladies constituant une préoccupation régionale ou mondiale, ainsi que la prévention de la propagation transfrontalière des maladies, sont des objectifs essentiels pour améliorer la santé des animaux aquatiques dans le monde entier. La réponse aux foyers de maladies au sein d'un pays relève de la responsabilité de l'Autorité compétente ; répondre à la propagation rapide des maladies au-delà des frontières requiert toutefois une coopération internationale.
Agir dans l'intérêt commun permet à la Communauté de l'OIE d'apporter des réponses coordonnées et au moment approprié lorsqu'elle s'efforce d'éradiquer ou de contenir des maladies. Cet Objectif vise en particulier à renforcer la résilience en améliorant la coordination et la coopération au sein de la Communauté de l'OIE lors de situations d'urgence zoosanitaire.
La résistance aux agents antimicrobiens et l'accès insuffisant à des médicaments vétérinaires appropriés et efficaces sont un autre problème important qui nécessite une solidarité internationale. Cette question est également abordée dans le cadre du présent Objectif, en complément de la Stratégie existante de l'OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens.

Activité 3.1
Formaliser les procédures pour une approche coordonnée de l'OIE face aux situations d'urgence zoosanitaire

Cette Activité consistera à aider les Membres en formalisant et en documentant une approche coordonnée de l'OIE face aux situations d'urgence zoosanitaire. Lorsqu'une telle situation ayant trait à des animaux aquatiques, et constituant une préoccupation régionale ou mondiale, survient, l'OIE met en place un ensemble d'actions pour fournir une assistance aux Membres. Ces actions comprennent le recueil d'informations, la mise en œuvre de l'expertise scientifique de l'OIE, la communication d'informations, les réunions d'experts et l'élaboration d'orientations. Cette Activité prendra également en compte le besoin éventuel de nouvelles activités pour soutenir les réponses aux situations d'urgence. En formalisant ces procédures, la présente Activité permettra aux Membres d'avoir une vision plus claire des actions que l'OIE peut initier pour contribuer à l'effort de réponse rapide face aux situations d'urgence.

Activité 3.2
Apporter un soutien pour les réponses précoces au niveau national

Cette Activité consistera à développer un mécanisme visant à aider les Membres à surmonter les obstacles à la mise en place des réponses face aux situations d'urgence, tels que le manque d'expertise spécialisée ou de capacité de diagnostic. Ce mécanisme est destiné à apporter une assistance adaptée aux besoins des Membres affectés et couvre des activités axées sur des résultats spécifiques par exemple, l'élaboration d'un plan d'intervention ou d'un programme de surveillance, ou l'identification de l'agent causal. Ce mécanisme permettra d'identifier les aides disponibles et la manière d'y avoir accès aux niveaux international et régional par l'intermédiaire, par exemple, des Représentations régionales de l'OIE. Cette initiative viendra en complément d'autres mécanismes existants, tels que le Centre de gestion des urgences de santé animale (EMC-AH) de la FAO. Cette Activité permettra de renforcer la capacité à apporter une réponse précoce et rapide aux situations d'urgence zoosanitaire, augmentant ainsi les chances de résultat favorable.

Activité 3.3
Élaborer des lignes directrices pour une réponse collaborative face aux situations d'urgence

Cette Activité consistera à élaborer des lignes directrices sur les bonnes pratiques à l'intention des Membres, afin de leur permettre d'apporter une réponse collaborative aux situations d'urgence zoosanitaire constituant une préoccupation commune, notamment face aux maladies émergentes. La collaboration, la coordination et les actions axées sur l'intérêt commun que représente le contrôle des maladies sont importantes en temps de crise, tout comme le sont les besoins immédiats des Membres directement affectés. Ces lignes directrices seront associées à d'autres Activités, telles que l'Activité 4.3, qui examine la manière d'impliquer davantage les réseaux scientifiques de l'OIE. Cela aidera à la mise en place rapide de collaborations lors de situations d'urgence zoosanitaire ; par exemple grâce à l'échange d'informations entre Membres affectés tout au long de la réponse, ou en mutualisant les expertises en matière de diagnostic et d'épidémiologie. Cette Activité conduira à une amélioration des résultats des réponses face aux situations d'urgence, non seulement pour le Membre affecté, mais aussi pour les Membres voisins et les partenaires commerciaux, qui peuvent être également atteints si la maladie n'est pas maîtrisée.

Activité 3.4
Proposer des orientations pratiques en matière de résistance aux agents antimicrobiens

Cette Activité consistera à identifier la manière dont l'OIE peut aider les Membres à mieux aborder l'utilisation prudente et responsable des agents antimicrobiens, tout en améliorant l'accès aux médicaments vétérinaires appropriés et efficaces, afin de mieux contrôler la résistance aux agents antimicrobiens en aquaculture. Cette Activité, qui viendra en complément de la Stratégie de l'OIE sur la RAM, permettra à l'OIE de développer des outils qui aident les Membres à gérer les menaces que représente la RAM dans le secteur aquatique.

TABLEAU 3 – ACTIVITÉS VISANT À AIDER À LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF 3 : RÉSILIENCE

Activité		Description	Resources nécessaires
3.1	**Formaliser les procédures pour une approche coordonnée face aux situations d'urgence zoosanitaire**	Élaborer une procédure pour coordonner l'approche visant à répondre aux situations d'urgence zoosanitaire ayant trait aux animaux aquatiques, et constituant une préoccupation régionale ou mondiale	Ressources existantes de l'OIE / des investissements supplémentaires peuvent être requis
3.2	**Apporter un soutien pour les réponses précoces au niveau national**	Élaborer une proposition de mécanisme de l'OIE pour initier une action rapide, afin de répondre aux problèmes émergents et d'aider les Membres dans leurs efforts de réponse	Investissements requis
3.3	**Élaborer des lignes directrices pour une réponse collaborative face aux situations d'urgence**	Élaborer des lignes directrices sur les bonnes pratiques à l'intention des Membres, afin de leur permettre de mettre en place une réponse collaborative face aux situations d'urgence zoosanitaire, notamment pour les maladies émergentes	Investissements requis
3.4	**Proposer des orientations pratiques en matière de résistance aux agents antimicrobiens**	Élaborer des outils et des orientations pratiques pour évaluer et traiter les risques de résistance découlant de l'utilisation d'agents antimicrobiens chez les animaux aquatiques	Basées sur les initiatives de l'OIE existantes / des investissements supplémentaires peuvent être nécessaires

Objectif 4 – LEADERSHIP

La capacité de l'OIE à assurer un leadership mondial en matière de santé des animaux aquatiques est renforcée.

L'OIE joue un rôle important de leader en unissant les parties prenantes pertinentes, afin d'améliorer la santé et le bien-être des animaux aquatiques dans le monde entier. Comme mentionné précédemment dans cette Stratégie pour la santé des animaux aquatiques, la production d'animaux aquatiques prend de plus en plus d'importance, et devra faire face à de nouveaux défis qui nécessitent d'être traités au niveau mondial. Grâce au présent Objectif, l'OIE continuera de renforcer sa capacité à diriger les efforts visant à répondre à ces défis à l'avenir. Dans le cadre de cet Objectif, cinq domaines seront ciblés pour renforcer la capacité de l'OIE à assurer ce leadership.

Activité 4.1
Développer davantage les partenariats internationaux

Cette Activité consistera à identifier de nouveaux partenariats, ainsi qu'à renforcer les partenariats déjà existants de l'OIE, qui sont importants pour sa mission visant à améliorer la santé et le bien-être des animaux aquatiques dans le monde entier, en formalisant des engagements mutuels de collaboration sur des questions d'intérêt commun. Les partenariats prioritaires dans le domaine de la santé et du bien-être des animaux aquatiques seront identifiés, des domaines de collaboration spécifiques seront décidés et ceux-ci seront développés sous la forme de plans de travail afin d'atteindre des résultats spécifiques. Cette Activité aidera à renforcer les partenariats de l'OIE et offrira un mécanisme permettant à l'OIE et aux organisations partenaires de produire des résultats qui bénéficieront aux Membres.

Activité 4.2
Développer les capacités de l'OIE en matière de santé et de bien-être des animaux aquatiques

Cette Activité consistera à élaborer un plan visant à renforcer les capacités en matière de santé des animaux aquatiques dans tous les domaines fonctionnels de l'OIE. Le plan déterminera quels aspects des capacités existantes sont susceptibles d'être améliorés, ou les domaines dans lesquels de nouvelles capacités peuvent être requises pour répondre à la croissance future de la production d'animaux aquatiques. Le plan prendra également en considération les besoins de l'OIE en matière de ressources internes pour la mise en œuvre de la Stratégie. Cette Activité permettra à l'OIE de mettre les capacités et l'expertise internes en adéquation avec les demandes croissantes de ressources.

Activité 4.3
Impliquer les réseaux scientifiques de l'OIE

Cette Activité consistera à explorer les possibilités de renforcer, de soutenir et d'utiliser davantage les réseaux scientifiques de l'OIE. Ces réseaux d'experts sont des ressources essentielles, qui garantissent une base scientifique solide pour le diagnostic et le contrôle des maladies et mettent les connaissances d'experts à la disposition de tous les Membres. Les questions qui seront examinées comprennent ce qui suit : recourir davantage aux réseaux de Laboratoires de référence dans les situations d'urgence zoosanitaire, assurer la disponibilité du matériel de diagnostic de référence, désigner des Laboratoires de référence pour toutes les maladies aquatiques listées par l'OIE, et améliorer l'utilisation du programme de jumelage de laboratoires de l'OIE et des missions de soutien durable aux laboratoires dans le cadre du Processus PVS de l'OIE. Les possibilités d'élargir le rôle des Centres collaborateurs et d'accroître le plus possible la mise à disposition de leur expertise pour les Membres, notamment en encourageant des Centres collaborateurs supplémentaires à combler les lacunes en matière d'expertise, seront étudiées. Cette Activité renforcera et intègrera davantage l'expertise scientifique au sein de la Communauté de l'OIE et la rendra accessible aux Membres au moment où ils en auront le plus besoin.

Activité 4.4
Mettre en place des forums pour la Communauté de l'OIE

Cette Activité consistera à explorer les possibilités de réunir la Communauté de l'OIE, dans le but de renforcer encore la collaboration pour parvenir à un système mondial de santé des animaux aquatiques plus solide. Les forums mondiaux, par exemple, représentent d'excellentes occasions de travailler en coopération en vue de renforcer les capacités mondiales en matière de santé des animaux aquatiques. La Conférence mondiale de l'OIE sur la santé des animaux aquatiques de 2019 a été déterminante pour donner forme à la présente Stratégie. Il est prévu que, pendant la période où cette Stratégie sera en vigueur, des forums mondiaux ou régionaux seront organisés pour faire part des réussites de ladite Stratégie et établir de nouvelles orientations stratégiques.

Activité 4.5
Identifier les domaines de recherche de plus haute priorité

Cette Activité consistera à établir les priorités stratégiques pour les domaines de recherche qui sont d'importance pour la Communauté de l'OIE, en particulier pour l'élaboration et la mise en œuvre de normes. Les recherches dans le domaine des maladies des animaux aquatiques sont particulièrement importantes, car l'aquaculture intensive est relativement récente ; il reste encore beaucoup à apprendre sur les maladies des animaux aquatiques, et la nature de la production d'animaux aquatiques évolue rapidement. Les connaissances actuelles ayant trait aux maladies sont essentielles pour toutes les activités de la présente Stratégie. Cette Activité aidera la communauté des chercheurs et les bailleurs de fonds en identifiant les domaines de plus haute priorité pour la recherche, à savoir ceux qui apporteront des bénéfices à long terme pour la gestion mondiale des maladies des animaux aquatiques. Une collaboration avec les initiatives existantes (par exemple, le consortium international de recherche sur la santé animale STAR-IDAZ) sera également assurée, s'il y a lieu.

TABLEAU 4 – ACTIVITÉS VISANT À AIDER À LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF 4 : LEADERSHIP

Activité		Description	Resources nécessaires
4.1	**Développer davantage les partenariats internationaux**	Élaborer des plans de travail pour des activités de collaboration axées sur les résultats, qui peuvent être mises en œuvre avec des organisations partenaires internationales sur des priorités communes	Ressources existantes de l'OIE
4.2	**Développer les capacités de l'OIE en matière de santé et de bien-être des animaux aquatiques**	Élaborer un plan pour renforcer les capacités en matière de santé des animaux aquatiques dans tous les domaines fonctionnels de l'OIE (Siège et Bureaux régionaux)	Ressources existantes de l'OIE / des investissements supplémentaires peuvent être nécessaires
4.3	**Impliquer les réseaux scientifiques de l'OIE**	Envisager des approches permettant d'impliquer et d'utiliser davantage les réseaux scientifiques de soutien diagnostique et scientifique de l'OIE, aux niveaux régional et mondial	Ressources existantes de l'OIE / des investissements supplémentaires peuvent être nécessaires
4.4	**Mettre en place des forums pour la Communauté de l'OIE**	Explorer les possibilités de réunir la Communauté de l'OIE afin de partager des idées, en vue de renforcer la gestion mondiale de la santé des animaux aquatiques	Investissements nécessaires
4.5	**Identifier les domaines de recherche de plus haute priorité**	Établir des priorités stratégiques dans les domaines de recherche d'importance pour l'OIE et pour la mise en œuvre des normes de l'OIE	Investissements nécessaires

Conclusion

La présente Stratégie s'est projetée vers l'avenir pour prendre en compte les systèmes qui doivent être renforcés ou mis en place pour soutenir la croissance mondiale continue de la production d'animaux aquatiques, et atténuer les risques pesant sur la santé et le bien-être des animaux aquatiques, qui accompagnent une croissance aussi rapide. Elle définit quatre objectifs clairs – les normes, le renforcement des capacités, la résilience et le leadership – qui s'inscrivent dans un cadre d'actions prioritaires.

Les activités prévues dans le cadre de la présente Stratégie permettront de soutenir les efforts nationaux, régionaux et internationaux visant à améliorer la santé des animaux aquatiques et à augmenter la production, afin de répondre aux besoins croissants de produits d'animaux aquatiques dans le monde.

Le système est interconnecté. Les actions menées au niveau national contribuent à la santé et à la productivité aux niveaux régional et international de la production d'animaux aquatiques. De même, les initiatives menées au niveau international auront des répercussions positives aux niveaux régional et national. L'amélioration d'un aspect du système permet d'en améliorer d'autres. Compte tenu de cette interdépendance, la présente Stratégie accorde la priorité à des actions holistiques pour améliorer la santé des animaux aquatiques à tous les niveaux et pour veiller à ce que nous soyons capable de maintenir un système mondial solide encore longtemps.

Cette Stratégie offre à la Communauté de l'OIE une voie pour agir, ensemble.

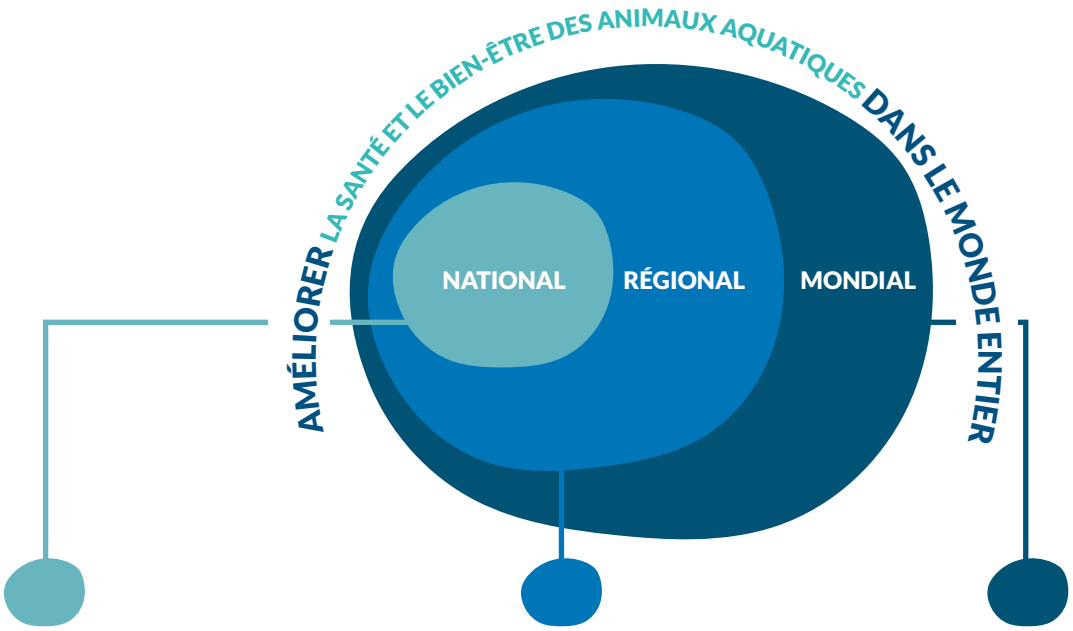

Les Autorités compétentes améliorent la gestion existante de la santé des animaux aquatiques, aidant ainsi à l'augmentation de la production d'animaux aquatiques et à la réduction du risque sanitaire

- Des Services de santé des animaux aquatiques forts
- Des professionnels habilités
- Une culture de la transparence
- La capacité de réponse aux situations d'urgence sanitaire est améliorée
- L'aquaculture à petite échelle est moins vulnérable face aux problèmes sanitaires
- Les partenariats public-privé permettent d'optimiser la coopération et les investissements

Un soutien est apporté aux régions pour collaborer sur les questions de santé des animaux aquatiques de préoccupation commune, ce qui permet d'améliorer la santé globale, la productivité et la résilience de la région

- Des partenariats régionaux sont développés sur des problématiques communes
- L'expertise scientifique et les réseaux sont pleinement utilisés, les lacunes sont comblées
- Les régions encouragent la transparence, la collaboration et le partage d'informations
- Les régions sont résilientes lors de situations d'urgence dues à des foyers de maladies, la propagation transfrontière est minimisée

L'OIE assure un leadership mondial et, en partenariat avec la Communauté, bâtit un système mondial de santé pour les animaux aquatiques plus fort et plus résilient

- L'OIE est un leader mondial et est capable de s'adapter aux défis futurs
- La communauté de l'OIE a accès aux réseaux scientifiques
- Les normes sont continuellement améliorées et actualisées
- Les membres sont aidés pour la mise en œuvre des normes
- Les professionnels sont pleinement soutenus dans leurs rôles au sein de la Communauté de l'OIE
- La transparence mondiale aide à la mise en œuvre des normes

Opinions de la Communauté de l'OIE

Cette page propose une brève synthèse des résultats de l'enquête auprès de la Communauté de l'OIE, réalisée de décembre 2019 à janvier 2020, pour laquelle les opinions relatives aux opportunités, aux menaces et aux priorités en vue d'améliorer la santé et le bien-être des animaux aquatiques dans le monde entier ont été recueillies. Soixante-et-onze (71) réponses ont été reçues. Celles-ci ont constitué une contribution précieuse pour l'élaboration de la présente Stratégie.

Les initiatives existantes de l'OIE **que vous appréciez le plus** sont :

- *Code aquatique*
- *Manuel aquatique*
- OIE-WAHIS

Vous nous avez indiqué que **les plus grandes opportunités** pour les 5 à 10 prochaines années sont :

- le renforcement des Services de santé des animaux aquatiques
- l'amélioration de la sécurité biologique
- avancer de concert avec l'évolution des méthodes de production et des technologies

Vous nous avez indiqué que **les plus grandes menaces** pour les 5 à 10 prochaines années sont :

- une sécurité biologique médiocre
- le changement du climat et des environnements
- de mauvaises réponses aux maladies émergentes

Nous avons été attentifs, lorsque la Communauté de l'OIE nous a fait part de ses plus hautes priorités, et nous les avons abordées dans la Stratégie, au travers des activités suivantes:

Objectif 1	**NORMES**
1.5	Identifier les obstacles à la mise en œuvre des normes
2.1	Soutenir la mise en œuvre des normes
Objectif 2	**RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**
2.6	Soutenir les Délégués de l'OIE et les points focaux de l'OIE
2.7	Mettre en place un programme mondial de l'OIE de bourses d'études sur la santé des animaux aquatiques
Objectif 3	**RÉSILIENCE**
3.1	Formaliser les procédures de l'OIE pour les situations d'urgence sanitaire
3.3	Élaborer des lignes directrices pour une réponse collaborative face aux situations d'urgence
Objectif 4	**LEADERSHIP**
4.2	Développer les capacités de l'OIE en matière de santé et de bien-être des animaux aquatiques
4.3	Impliquer les réseaux scientifiques de l'OIE

Références

1 Objectifs de développement durable des Nations Unies. https://sustainabledevelopment.un.org/sdgs

2 United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2019). – World Population Prospects 2019: Highlights (ST/ESA/SER.A/423)

3 Food and Agriculture Organisation of the United Nations (FAO) (2020). – The State of World Fisheries and Aquaculture 2020. Sustainability in action. Rome, 224 pp. Disponible sur : http://www.fao.org/documents/card/en/c/ca9229en (accès en ligne le 9 juin 2020).

4 Rice J.C. & Garcia S.M. (2011). – Fisheries, food security, climate change, and biodiversity: characteristics of the sector and perspectives on emerging issues. ICES J. Mar. Sci., **68** (6), 1343–1353. doi:10.1093/icesjms/fsr041

5 Herbert B., Jones J.B., Mohan C.V. & Perera R.P. (2019). – Impacts of epizootic ulcerative syndrome on subsistence fisheries and wildlife. In The role of aquatic animal health in food security (I. Ernst & E.J. Peeler, eds). *Rev. Sci. Tech. Off. Int. Epiz.*, **38** (2), 459–475. doi:10.20506/rst.38.2.2998

6 Gallardo Lagno A., Lara M., Gaete A. & Montecinos K. (2019). – Recovering sustainability after a health crisis in aquatic animals. In The role of aquatic animal health in food security (I. Ernst & E.J. Peeler, eds). *Rev. Sci. Tech. Off. Int. Epiz.*, **38** (2), 601–614. doi:10.20506/rst.38.2.3007

7 Tang K.F.J. & Bondad-Reantaso M.G. (2019). – Impacts of acute hepatopancreatic necrosis disease on commercial shrimp aquaculture. *In* The role of aquatic animal health in food security (I. Ernst & E.J. Peeler, eds). *Rev. Sci. Tech. Off. Int. Epiz.*, **38** (2), 477–489. doi:10.20506/rst.38.2.2999

8 Food and Agriculture Organisation of the United Nations (FAO). (2017). – Outbreaks of Tilapia lake virus (TiLV) threaten the livelihoods and food security of millions of people dependent on tilapia farming. Global information and early warning system on food and agriculture. Special alert **no. 338**, 26 May 2017. Disponible sur : http://www. fao.org/3/a-i7326e.pdf (accès en ligne le 8 juillet 2020).

9 Matthews, M., & Reynolds, J. D. (1992). – Ecological impact of crayfish plague in Ireland. Hydrobiologia, **234**(1), 1–6.

10 Peeler E.J. & Ernst I. (2019). – A new approach to managing emerging diseases. *In* The role of aquatic animal health in food security (I. Ernst & E.J. Peeler, eds). *Rev. Sci. Tech. Off. Int. Epiz.*, **38** (2), 537–551. doi:10.20506/rst.38.2.3003

11 World Ocean Review 2 (2013). – A bright future for fish farming. In World ocean review 2. International Ocean Institute. Disponible sur : https://worldoceanreview.com/wp-content/downloads/wor2/WOR2_en_chapter_4.pdf (accès en ligne le 26 février 2020).

12 7e Plan stratégique de l'OIE 2021 - 2025. www.oie.int

13 Portail de l'OIE sur les animaux aquatiques. https://www.oie.int/index.php?id=2919

14 FAO (2020). – Food Outlook – Biannual Report on Global Food Markets: June 2020. Food Outlook, 1. Rome. doi.org/10.4060/ca9509en

15 Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du Commerce. https://www.wto.org/english/res_e/booksp_e/agrmntseries4_sps_e.pdf (accès en ligne le 8 juillet 2020).

16 Le Manuel PPP de l'OIE. www.oie.int

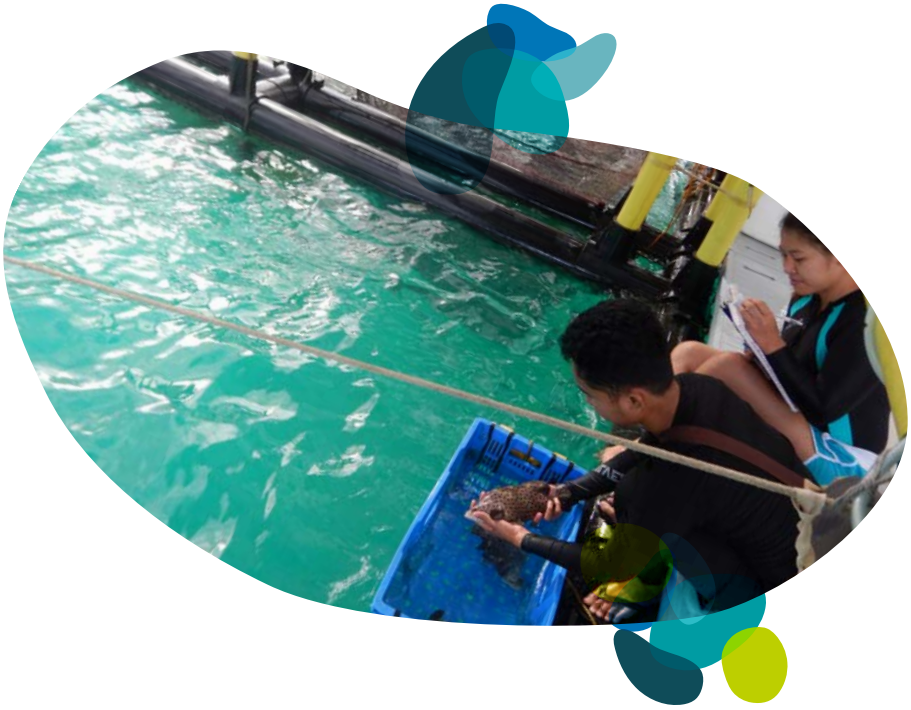

En savoir plus :

Portail de l'OIE sur les animaux aquatiques

www.oie.int/aquaticanimals

Nous suivre

www.oie.int

@OIEAnimalHealth

World Organisation for Animal Health - OIE

OIEVideo

World Organisation for Animal Health

World Organisation for Animal Health (OIE)

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE

Protéger les animaux, préserver notre avenir